



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 73.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29	
En exercice :	28	
Qui ont pris part à la délibération :	23	Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 5 juillet 2018

L'an deux mille dix huit et le douze juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. PEGOURIE. RICAUD. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. MUSARD à M. ANDRE. M. VICENS à M. DUBLIN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme ALEXANDRE à Mme VERNIER.

Absents excusés : MM. MUSARD. VICENS. THOMAS. POUVILLON. Mmes ALEXANDRE. ESTAUN. OVADIA. SOULIER. VIGNE DREUILHE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES, FRIGORIFIQUES, DE VENTILATION, DE TRAITEMENT D'AIR ET D'EAU : AVENANT AU MARCHE

Exposé :

Par délibération n°109.2014 en date du 10 juillet 2014, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché 2014.08 relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques, frigorifiques, de ventilation, de traitement d'air et d'eau.

Ce marché a été attribué à l'entreprise G-TEC, filiale à 100% du groupe Véolia Energie France, pour une durée de 7 ans ferme à compter du 9 octobre 2014.

Par décision en date du 27 février 2018, la société Véolia Energie France a décidé de réaliser un transfert universel de patrimoine de certaines de ses filiales, dont l'entreprise G-TEC à compter du 1^{er} avril 2018.

Il convient donc d'établir un avenant de transfert pour ce marché afin d'acter le changement du nom du titulaire du marché.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant de transfert du marché n°2014.08 avec l'entreprise VEOLIA ENERGIE FRANCE.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180712-12072018_73-DE
Reçu le 13/07/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,
C=FR
13/07/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE